

**Avis d'appel d'offres international ouvert AOI N° DNCMP/300/F/2025-2026 de
fourniture de cent cinquante (150) Porcins reproducteurs pur-sang**

- **Date de publication** : 5./11./2025
- **Date d'ouverture des offres** : 19./12./2025

**Concerne : La fourniture de cent cinquante (150) porcins pur-sang, DAOI N°
DNCMP/300/F/2024-2025**

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de 150 porcins de pur-sang. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.
2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
 - **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
 - **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.
3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru sur le site web de UNDB des Nations Unies le 31/8/2024, dans le Renouveau le 05/9/2024, site des marchés publics du Burundi le 7/9/2024, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le 10/9/2024 et le 23/9/2024 sur le site de Burundi Jobs.
 4. Le PRODER (acheteur) invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli cacheté pour la fourniture de cent cinquante (150) porcins de pur-sang. On trouvera de plus amples informations

concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendriers de livraison qui figure dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

5. L'appel d'offres est ouvert à quiconque souhaite y répondre, pourvu qu'il remplisse les conditions requises. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les entités habilitées peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'accroître leur capacité à livrer les biens et services connexes.
6. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres international, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable sur le site du FIDA [<https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook/>]. Le processus d'appel d'offres international comportera, comme indiqué, un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
7. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise Avenue du Large n° 30, Zone KININDO ; Commune MUHA ; Mairie de Bujumbura/Burundi; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 12 00/ 22 21 12 01 et www.programmefidaburundi@org , sur le site web des marchés publics du Burundi www.warmp.bi, et sur le site de Burundi Jobs.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de deux cent mille Francs Burundi (Bif 200.000) ou septante dollars américains (70 USD) dont la moitié cent mille (100.000 BIF) ou 35 USD sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cent mille (100.000 BIF) OU 35 USD sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / ~~300~~ /F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à ntircome@gmail.com avec copie à egidiusniyo@yahoo.com, en mentionnant la référence de la publication (AAOI N° DNCMP / ~~300~~ /F/2025-2026), au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres figurant au point 12 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou courriel électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.
9. Aucune séance d'information n'est organisée.
10. Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessous et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le ~~19~~ / ~~12~~ / 2025 à 10 heures, heures locales (GMT+2).

À l'attention de :

Côme NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PRODER

Avenue du large n°30 sise Avenue du Large n° 30 ; Zone KININDO ; Commune MUHA ;
Mairie de Bujumbura/Burundi ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le
FIDA au Burundi ; 1^{er} étage, Tél : +257 22 21 12 00/ 22 21 12 01

11. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions situées au 1^{er} étage de l'Immeuble des Projets financés par le FIDA au Burundi, le 19/12/2025 à 10 heures 30 minutes, heures locales (GMT+2).
12. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.
13. Toutes les offres devront être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de quinze millions francs burundais (BIF 15 000 000) ou cinq mille (USD 5 000) dollars américains.
14. Le délai de validité des offres est de 120 jours calendaire à compter de la date fixée pour le dépôt des offres. On trouvera de plus amples informations concernant ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.
15. La monnaie de soumission est le dollar américain (US\$), le francs burundais (BIF) ou l'Euros (€).
16. Le délai de livraison est de 180 jours calendriers.

Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas acceptées**, comme indiqué dans la clause 25 des instructions à l'intention des soumissionnaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA
Coordonnateur du PRODER

Table des matières